



**From
the People of Japan**



*Au service
des peuples
et des nations*

DOCUMENT DE PROJET

PROJET D'APPUI AU CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX (CEOMP) DU TOGO

Juillet 2014

Programme des Nations Unies pour le Développement

Pays: TOGO

Document de Projet

Titre du Projet : Projet d'Appui au Centre d'Entraînement aux Opérations de Maintien de la Paix (CEOMP) du Togo

Effet UNDAF/Programme pays: A l'horizon 2018, les capacités des institutions et acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées pour la réduction des inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, de la démocratie et la promotion des droits de l'homme

Produit(s) attendu(s) du Projet : 1- Les capacités logistiques du Centre d'Entraînement aux Opérations de maintien de la paix sont renforcées ; 2- Les compétences techniques des troupes à déployer sont renforcées.

Agence de mise en œuvre : PNUD

Partenaire de réalisation : Ministère de la Défense et des Anciens Combattants.

Brève Description

L'objectif du projet est de soutenir, dans le cadre de la vision et des engagements du Togo, le processus de transformation du Centre d'Entraînement aux Opérations de Maintien de la Paix (CEOMP) en un centre régional d'excellence spécialisé dans la mise en condition opérationnelle des contingents ; ce, à l'instar des trois (3) centres d'excellence retenus par la CEDEAO pour donner des formations intensives, en complément aux quatorze (14) écoles à vocation régionale du continent. A terme, le projet permettra de renforcer les capacités techniques et opérationnelles du CEOMP et de maintenir la capacité opérationnelle de la compagnie togolaise de la Force en Attente de la CEDEAO (FAC), dans la perspective de futures opérations de maintien de la paix. A ce titre, il comprend deux (2) composantes : 1. Renforcement des capacités logistiques du CEOMP, et 2. Développement de compétences.

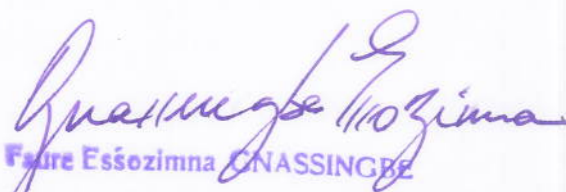
Période du programme : 2014-2018
Composante du programme : Gouvernance démocratique/Prévention des crises
Titre du projet : Appui au Centre d'Entraînement aux Opérations de Maintien de la Paix du Togo
Date de démarrage : 1^{er} Août 2014
Date d'achèvement : 31 Juillet 2015
Modalité de gestion : NEX

Budget estimatif: 600 000 USD
Ressources allouées :
• Régulières : ___
• Autres:
 o Japon: 600,000USD
 o Gouvernement : ___ USD
Budget non financé : ___ USD

Approuvé par :

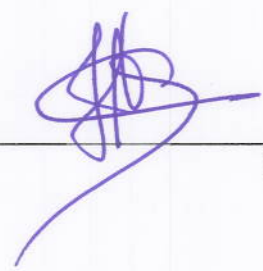
Gouvernement

Ministre de la Défense et des Anciens Combattants


Faure Essozimna GNASSINGBE
Signature Date

PNUD

Khadiata LO N'DIAYE
Représentante Résidente



Signature

10 SEP 2014

Date

I. ANALYSE DE SITUATION

L'Afrique de l'Ouest est marquée par une instabilité politique et sécuritaire dont les risques de propagation sont de plus en plus importants. La fréquence des coups d'Etat¹ et/ou des crises dans l'appareil sécuritaire, de même que la persistance ou la résurgence de dynamiques conflictuelles constituent, en effet, des marqueurs de la fragilité étatique et de l'instabilité. Pratiquement neuf des quinze Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont, à divers titres, marqués par cette fragilité étatique. Cette fragilité est un facteur de forte élévation des risques pour des pays faisant face, entre autres, à : (1) une crise de renouvellement du leadership politique et de la démocratie (avec des menaces politiques évoluant parfois vers le séparatisme) ; (2) des pressions de convoitise sur des gisements transfrontaliers de ressources naturelles ; (3) une circulation transnationale et régionale des combattants et des armes² ; (4) une récurrence des crises et une persistance des conflits (Casamance, delta du Niger, Mali, Niger) ; (5) une diffusion régionale des conflits du fait de la porosité des frontières des pays en crise, de l'existence de dynamiques transfrontalières au niveau des populations et des acteurs de violence politique ou criminelle ; ou même (6) la disproportion entre les capacités avérées de l'Etat et l'immensité d'un territoire. En 50 ans, seuls deux (2) pays de la région ont échappé à tout coup d'Etat et à une gestion militaire du pouvoir d'Etat : il s'agit du Cap-Vert et du Sénégal.

Par ailleurs, les massacres d'origines politique, terroriste et rebelle voués à l'impunité internationale³ montrent l'importance d'une action supra nationale qui doit d'abord être assumée par une institution régionale crédible, habilitée et capable d'appuyer les dispositifs judiciaires, politiques et militaires nationaux, ou pallier à leur déficience, comme la CEDEAO. L'intervention militaire française contre des forces djihadistes au Mali, le 11 janvier 2013, a relancé de plus belle le débat sur les capacités réelles des forces africaines à se projeter sur les théâtres d'opérations de maintien de la paix. L'organisation communautaire a, pourtant, été la première à déployer une force de stabilisation afin de protéger les institutions de l'Etat en Côte d'Ivoire après le début de la guerre civile de 2002, qui a finalement duré cinq ans. La Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (ECOMICI) a ainsi ouvert la voie à la création de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) en mai 2003, puis à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) en avril 2004. Les crises politiques qui se sont succédé en Afrique de l'Ouest au cours des dernières années ont tenu occupés, non seulement les médiateurs de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) mais aussi ses militaires et policiers. En termes d'échelle, le mandat et l'historique d'intervention de cette organisation dans le domaine de la sécurité et de la paix la distinguent des autres blocs commerciaux africains.

Si, au moment de sa création, en 1975, la CEDEAO avait pour objectif de favoriser l'intégration économique de ses 15 États membres, la guerre civile qui a éclaté au Liberia en 1989 a marqué un tournant décisif : une force d'interposition, l'ECOWAS Cease-Fire Monitoring Group (ECOMOG), dirigée par un état-major nigérian et composée de ressortissants de plusieurs pays membres importants a été créée. Cette approche musclée a été officialisée par le Protocole de 1999 sur la prévention des conflits, lequel établit un lien explicite entre le développement économique et la paix, et par le Protocole additionnel de 2001 sur la bonne gouvernance. La CEDEAO a, en effet, été très vite obligée de faire de la sécurité et de la promotion de la paix l'une de ses priorités. A cet effet, et avec l'appui de la communauté internationale, elle a mis en place des mécanismes et des structures de prévention en vue de mieux gérer les conflits et assurer la sécurité de la sous-région, à travers ses missions de « bons offices », ses opérations de prévention de crises, d'imposition de la paix et de maintien de la paix.

¹ Les plus récents sont intervenus en Guinée (décembre 2008), au Niger (février 2010), et au Mali (mars 2012).

² La guerre civile en Libye et l'intervention de l'Otan ont aggravé la situation notamment avec la dissémination de plus de 10.000 missiles issus de l'arsenal du régime libyen défait.

³ Cas du Nord Mali avec la rébellion Touareg, du Nigeria avec Boko-Haram, du Togo dans la période post-électorale de 2005.

Ainsi, se conformant aux recommandations de l'Union Africaine (UA)⁴, la CEDEAO a institué une véritable architecture de Sécurité régionale bâtie autour de la Force en Attente de la CEDEAO (FAC). La FAC ou *brigade de la CEDEAO*, créée en substitution de l'ECOMOG, apparaît comme la force en attente la plus développée du continent. Elle comporte des composantes militaire, policière et civile et englobe les capacités pluridisciplinaires et multidimensionnelles des opérations de soutien à la paix. Cette brigade régionale comprend une unité d'intervention rapide de 1500 hommes déployables dans les meilleurs délais. La CEDEAO doit cependant faire preuve de prudence avec les menaces militaires, s'adapter aux nouveaux défis et aux réalités politiques et mettre en œuvre une menace crédible de force.

Même quand les conflits semblent ne devoir être que l'affaire du gouvernement d'un seul pays, la CEDEAO est en réalité concernée et interpellée confortant son mandat régional en matière de paix et de sécurité. Dans ces conditions et à la lumière des récents événements survenus dans plusieurs pays de la région, la sécurité constitue un défi majeur pour la paix civile et la consolidation de la démocratie. La CEDEAO doit en conséquence s'appuyer sur des dispositifs soumis à un nouvel impératif d'adaptation et à une exigence d'opérationnalité pour faire face aux menaces et répondre aux attentes de la région.

Dans ce contexte, l'ambition du Gouvernement togolais est de développer des capacités adaptées à la complexité croissante des opérations de maintien de la paix pour renforcer l'efficacité de la participation des contingents togolais⁵ à ces missions. Depuis plusieurs décennies le Togo engage ses forces armées dans différentes opérations de maintien de la paix. Cette participation a connu ces dernières années une augmentation significative obligeant les Forces Armées Togolaises (FAT) à redéfinir le cadre d'entraînement et de préparation de leurs troupes avant leur projection. D'où la création du Centre d'Entraînement aux Opérations de Maintien de la Paix (CEOMP), le 19 février 2009. Ce cadre a pour but la mise en condition opérationnelle permanente des militaires et policiers en vue de la conduite des opérations de paix de plus en plus complexes. Malgré son jeune âge, le CEOMP présente aujourd'hui un bilan très satisfaisant et envisage sa montée en puissance dans l'optique de devenir un pôle sous régional d'excellence.

Le présent document de projet a donc été élaboré sur la base de la requête du Ministère de la Défense et d'une rapide évaluation des besoins prioritaires.

II. STRATEGIE D'INTERVENTION

Aujourd'hui, le défi consiste à hisser le Centre d'Entraînement aux Opérations de Maintien de la Paix (CEOMP) au niveau d'un centre régional d'excellence, à l'instar des trois (3) déjà retenus par la CEDEAO dans le cadre des formations intensives.

L'objectif du projet est de contribuer à améliorer le climat de paix et de sécurité dans les pays de la CEDEAO. Il vise spécifiquement à : i) appuyer la transformation du CEOMP en centre régional d'excellence spécialisé dans la mise en condition opérationnelle des contingents de la sous-région; ii) soutenir le renforcement des capacités institutionnelles et techniques du CEOMP dans ses missions de préparation des troupes togolaises devant être déployées sur les théâtres d'opération.

La stratégie de mise en œuvre reposera sur la recherche d'une harmonisation et d'une synergie dans les interventions et le développement de partenariat. Les différentes composantes du projet seront mises en œuvre en complémentarité avec les appuis en cours, notamment le programme Africa

⁴ Le projet de Force africaine en attente (FAA) fait suite à la création de l'Union africaine (UA) le 9 juillet 2002 et à l'adoption du Protocole relatif à la création de son Conseil de paix et de sécurité (CPS) entré en vigueur le 26 décembre 2003. La FAA repose sur une logique de sécurité collective à deux niveaux (UA/Communautés économiques régionales). Chacune des cinq régions du continent a été enjointe de mettre en place une brigade spéciale, capable d'intervenir rapidement pour restaurer et maintenir la paix dans les Etats en crise.

⁵ Les Forces Armées Togolaises (FAT) qui participent depuis plus de trois (3) décennies à différentes opérations de maintien de la paix, ont vu une augmentation significative de leur participation.

Contingency Operations training and assistance (ACOTA) des USA et l'assistance de la coopération française, du Centre Pearson du Canada.

Il s'agit :

- en premier lieu de renforcer les capacités techniques et opérationnelles du CEOMP et de maintenir la capacité opérationnelle de la compagnie togolaise de la Force en Attente de la CEDEAO (FAC), dans la perspective de futures opérations de maintien de la paix;
- en second lieu d'appuyer la spécialisation du CEOMP dans la mise en condition opérationnelle des contingents de la sous-région.

III. BENEFICIAIRES

Le projet bénéficiera aux populations de la sous-région ouest-africaine grâce à une amélioration des interventions de maintien de la paix et touchera spécifiquement :

- les ministères de la Défense et des Anciens Combattants et de la Sécurité dans leur ensemble, compte tenu des appuis prévus susceptibles de concerner tous les corps de sécurité et de défense ; les appuis concerneront plus particulièrement, les bataillons et unités de police constituées régulièrement engagés dans les opérations de maintien de la paix ;
- le Centre d'Entraînement aux Opérations de Maintien de la Paix (CEOMP) ;
- la Force en Attente de la CEDEAO.

IV. COMPOSANTES DU PROJET

Le projet comprend deux (2) composantes, couvrant différents aspects de l'assistance institutionnelle :

1. Renforcement des capacités logistiques du CEOMP
2. Développement de compétences.

Composante 1 : Renforcement des capacités logistiques

Il s'agira de doter le CEOMP de matériel roulant pour le transport des stagiaires (Bus de transport de 70 places).

Composante 2 : Développement de compétences

Cette composante sera essentiellement articulée autour de l'amélioration de l'offre de formation. Elle portera sur la formation du personnel des unités sur des modules spécifiques, notamment:

- cours des conducteurs en OMP ;
- formation sur la protection des civils en OMP;
- formation sur le leadership et la gestion des stress : « influence et prise de décision en conditions d'incertitude »;
- formation sur la menace des engins explosifs improvisés (EEI);
- formation sur la connaissance des mines et engins non explosés (UXO).

V- RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de l'intervention sont les suivants :

- le CEOMP dispose de la logistique de transport des stagiaires en formation;
- les troupes à déployer disposent de compétences techniques spécifiques dans les domaines de conducteurs en OMP, de la protection des civils, de la gestion du stress, des engins explosifs improvisés et des mines et engins non explosés;
- les capacités techniques et opérationnelles du CEOMP sont globalement renforcées pour lui permettre d'assurer ses missions de préparation des troupes togolaises devant être déployées sur les théâtres d'opération.

VI- MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le projet sera mis en œuvre par le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants conformément au Plan de travail établi.

Composante 1 : Renforcement des capacités logistiques

- **Acquisition des véhicules de transport des stagiaires**

Cette activité devrait être réalisée très rapidement, dans la mesure où elle correspond au besoin le plus urgent du CEOMP : la mobilité des stagiaires. Elle porte, spécifiquement, sur l'achat des équipements suivants : 2 Bus de transport de 70 places ; et 2 Kits de pièces de rechanges.

Composante 2 : Développement des Compétences

- **Réalisation des formations**

Il s'agit de réaliser une série de formations sur cinq modules spécifiques : cours de conducteurs en opérations de maintien de la paix (OMP) ; protection des civils en OMP; leadership et gestion des stress : influence et prise de décision en conditions d'incertitude ; menace des engins explosifs improvisés ; connaissance des mines et engins non explosés.

VII. ARRANGEMENTS DE GESTION DU PROJET

La structure organisationnelle du projet présentée ci-dessous, résume les différentes fonctions dévolues aux partenaires et autres acteurs impliqués dans le projet.

7.1. Rôles et responsabilités des parties prenantes au projet

7.1.1 Partenaire de réalisation

La modalité retenue pour la mise en œuvre de ce projet est l'exécution nationale. Le Ministère de la défense et des Anciens Combattants est le partenaire de réalisation du projet et donc comptable devant le PNUD et l'agence gouvernementale de coordination, des progrès réalisés dans l'obtention des résultats. En outre, il est comptable devant le PNUD de l'utilisation efficace des ressources mises à sa disposition.

Le partenaire de mise en œuvre gèrera les fonds reçus du PNUD conformément à ses règles, règlements, pratiques et procédures de gestion financière, lorsque ceux-ci ne sont pas contraires aux principes de gestion financière du PNUD. En tout état de cause, le Règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD seront appliqués lorsque les règlements et règles de gestion financière du partenaire de réalisation ne contiennent pas de directives pertinentes en matière de recherche du meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective.

Pour conduire les activités, un chef de projet sera nommé ou recruté par le partenaire de réalisation en collaboration avec le PNUD. Le chef du projet est responsable de la gestion au jour le jour du projet. Sa responsabilité est de s'assurer que le projet produit des résultats spécifiés dans le document de projet en termes de qualité et dans les limites du temps et des coûts prévus.

7.1.2 Agence gouvernementale de coordination

L'Agence gouvernementale de coordination est le Ministère de la Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire. L'Agence gouvernementale de coordination signe le document de projet avec le PNUD. Elle co-préside le comité de pilotage du projet.

7.1.3. PNUD

Le PNUD assurera la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ce projet. Il mettra à la disposition du partenaire de réalisation les ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet conformément à ses procédures. Il a la responsabilité du suivi de l'état d'avancement du projet vers les résultats escomptés. Il doit s'assurer que les ressources qui lui sont confiées par les partenaires et mises à la disposition du CEOMP sont utilisées de façon appropriée. Il doit veiller à l'appropriation nationale, l'engagement des intervenants et la pérennité des résultats.

Il co-préside avec l'Agence gouvernementale de coordination le Comité de pilotage du projet. En cas de besoin, le bureau du PNUD au Togo peut aider le CEOMP à remplir sa mission de partenaire de réalisation au travers la fourniture de services d'appui.

Le PNUD a la responsabilité de soumettre des rapports au gouvernement du Japon et aux partenaires sur la mise en œuvre du projet. Il soumet un rapport intermédiaire (mi-parcours) ainsi qu'un rapport narratif final et des rapports financiers dans les trois mois suivant la fin du projet.

Il reçoit et gère les fonds du gouvernement du Japon à travers l'enveloppe - pays du Fonds Fiduciaire Thématique du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement.

Il gère les revenus d'intérêt conformément aux termes, politiques et procédures du Fonds de partenariat Japon – PNUD. Il doit consulter le gouvernement du Japon sur l'utilisation des soldes non dépensés à la fin du projet.

Des frais de gestion (General Management Support) de 8% sont facturés par le PNUD sur la valeur de la contribution conformément à la politique du PNUD sur les recouvrements de coût adoptée par le Conseil d'Administration du PNUD pour la gestion du présent projet pour le compte du gouvernement du Japon.

7.1.4. Le Japon

Le Japon est le principal partenaire financier du projet. A ce titre, il est responsable du financement des activités du projet pour lesquelles il s'est engagé. Il est membre du Comité de pilotage du projet et participe à toutes les réunions organisées par celui-ci. Il participe aux réunions techniques.

7.1.5. Assurance projet

Le rôle d'assurance du projet sera assuré par le « Peace and Development Advisor (PDA) » Team leader de l'Unité gouvernance démocratique du PNUD. Ce rôle est indépendant de celui du Chef du projet. Il veille au respect des procédures du PNUD et appuie le Comité de pilotage du projet dans sa fonction de supervision et de suivi du projet de manière objective et indépendante. Il doit s'assurer que les éléments relatifs aux résultats du projet soient clairs et saisis dans les systèmes de gestion de l'information (ATLAS) afin de faciliter le suivi et l'élaboration de rapports institutionnels. Il doit veiller à ce que les rapports prévus portant sur les progrès et en provenance du partenaire de réalisation/Chef du projet soient de très bonne qualité, préparés et présentés dans les délais requis. Il exerce des activités de surveillance, telles que des visites périodiques de suivi et des « vérifications ciblées ». Il doit veiller à ce que les décisions prises par le Comité de pilotage soient respectées et que les modifications qui y seraient apportées soient opérées conformément aux procédures requises.

7.1.6. Appui projet :

Le chef de projet bénéficiera de l'appui technique d'un préposé qui assumera les tâches administratives relatives à la gestion du projet. Ce rôle est séparé de celui de l'assurance du projet afin de maintenir l'indépendance de ce dernier.

7.1.7. Comité de pilotage du projet :

Un Comité de pilotage du projet sera mis en place. Il regroupera, des représentants du PNUD, du Gouvernement, du Japon, du bénéficiaire. Le Comité de pilotage du projet dont le mandat est de veiller au bon fonctionnement du projet et des progrès dans l'obtention des résultats prévus, est chargé de s'assurer que : i) les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées de manière appropriée, ii) une appropriation constante du projet par le pays, un engagement continu des parties concernées et une durabilité des effets. Il donne les orientations générales du projet et prend ses décisions par consensus. Dans le cas où le consensus ne peut pas être atteint au sein du Comité de pilotage du projet, la décision finale incombe au Gouvernement, au Représentant Résident du PNUD et au Représentant du Donateur. Les décisions du comité de projet doivent être prises conformément aux règles qui garantissent la gestion des résultats de développement, la prise en compte du rapport optimal coût-utilité, d'équité, d'intégrité, de transparence et de mise en concurrence internationale.

7.2. Modalités d'audit du projet

L'audit fait partie intégrante d'une gestion administrative et financière saine, et du système de redevabilité du PNUD. A ce titre, le présent projet sera audité conformément aux procédures de mise en œuvre des projets exécutés par le PNUD. L'objectif de cet audit est de donner au PNUD l'assurance que les ressources confiées au partenaire de réalisation sont utilisées aux fins d'obtenir les résultats décrits dans le document de projet et que lesdites ressources sont suffisamment sécurisées. Par extension, l'audit constitue un élément des outils de suivi de projet utilisés par le PNUD. Les frais d'audit du projet sont pris en charge par le projet.

L'audit du projet sera axé notamment sur les aspects financiers concernant lesquels les auditeurs auront à exprimer leur opinion. Il s'agit des domaines ci-après :

- Les dépenses annuelles (basée sur le « combined delivery report (CDR) » pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année de mise en œuvre);
- Les actifs et les équipements;
- La situation de trésorerie.

Le partenaire de réalisation soumet au Représentant Résident du PNUD au Togo les états financiers annuels certifiés, qui portent sur la situation des fonds avancés par le PNUD. Les états financiers du projet sont vérifiés au moins une fois pendant la durée du projet, mais peuvent l'être annuellement. L'audit sera effectué par les auditeurs d'un cabinet d'audit qualifié, qui établit un rapport de vérification des comptes et certifie les états financiers.

Sans préjudice de ce qui précède, le PNUD est en droit, à ses frais, de vérifier les comptes ou d'examiner les livres et documents afférents au projet, autant que de besoin, et d'accéder aux livres et documents comptables du partenaire de réalisation le cas échéant.

Chaque facture payée par le PNUD au titre de ce projet, est soumise à un audit post-paiement par les auditeurs du PNUD, internes ou externes, ou par les agents habilités du PNUD durant la mise en œuvre du projet ou dans les trois (3) ans suivant la date de fin du projet. Le PNUD est en droit de se faire rembourser par le partenaire de réalisation tous montants qui, à l'issue de ces audits, apparaissent

avoir été payés dans des conditions non conformes à celles énoncées dans le protocole d'Accord. Si l'audit détermine que des fonds versés par le PNUD ne sont pas utilisés conformément aux clauses contractuelles, le partenaire de réalisation doit les rembourser immédiatement. Dans le cas où le partenaire de réalisation ne rembourse pas ces fonds, le PNUD se réserve le droit de chercher à les recouvrer et/ou d'engager toutes autres actions qu'il jugerait nécessaires.

VIII. OPPORTUNITES, RISQUES ET DEFIS

8.1. Opportunités

Les besoins de soutien à l'Afrique en général et dans les pays de la CEDEAO sont de plus en plus importants pour faire face aux tensions nombreuses et récurrentes et pour prévenir les conflits qui fragilisent ses efforts de démocratisation et de développement. Le Togo qui est engagé depuis plusieurs années à fournir des forces de maintien de la paix en Afrique dispose d'un centre d'entraînement aux opérations de maintien de la paix (CEOMP) dont la modernisation pourrait contribuer à la satisfaction de ces besoins.

8.2. Risques et défis / Mesures d'atténuation

Le CEOMP a enregistré de bons résultats depuis sa création en 2009. Les principaux risques et défis à relever sont techniques et de mobilisation des ressources en vue d'assurer la modernisation et d'accroître la professionnalisation du Centre. L'engagement des partenaires comme le Japon pour l'appui financier et du PNUD pour l'appui technique permettront de mitiger ces risques.

8.3. Conditions de réussite et de pérennisation du projet

L'ambition qu'a le Togo de moderniser le CEOPM et de lui conférer une vocation régionale ne peut être réalisée sans le soutien et l'appui des partenaires extérieurs qui partagent la même vision et le même engagement que le Togo. L'appui des partenaires techniques et financiers dans cette démarche de synergie et de mutualisation des ressources et des efforts avec l'Etat togolais permettra d'assurer la pérennisation du CEOMP.

VII. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES

PRIORITÉ NATIONALE : Renforcement de la gouvernance (axe IV de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi - SCAPE)	
EFFET UNDAF/PROGRAMME DE PAYS N° 1 : A l'horizon 2018, les capacités des institutions et acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées pour la réduction des inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, de la démocratie et la promotion des droits de l'homme	
<p>▪ Indicateurs d'effet : Indicateur 1 : Elections locales, législatives et présidentielles apaisées et transparentes ; base : Elections contestées par le passé ; cible : Scrutins apaisés et transparents ; Indicateur 2 : Proportion de femmes aux fonctions électives ; base : 10% de femmes au parlement ; cibles : 25% de femmes au parlement ; 30% de femmes dans les assemblées locales ; Indicateur 3 : Mesures du Cadre stratégique de réforme et de modernisation de l'administration publique mises en œuvre ; base : 4 études structurantes ; cible : Au moins 50% des mesures effectivement mises en œuvre.</p> <p>Résultat Plan Stratégique PNUD : Il est répondu aux attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique.</p>	
Titre du projet : Projet d'Appui au Centre d'Entraînement aux Opérations de Maintien de la Paix (CEOMP) du Togo	
Produits/Indicateurs/Ligne de base/cibles	Partenaire de réalisation- Parties responsables
<p>Produit 1 : Les capacités logistiques du Centre d'Entraînement aux Opérations de maintien de la paix sont renforcées.</p> <p>Indicateur 1: Nombre de bus acquis ; base 0 ; cible : 2 bus de 70 places</p>	<p>2014</p> <p>271</p> <p>271</p> <p>Ministère de la Défense et des Anciens Combattants.</p>
<p>Produit 2 : Les compétences techniques des troupes à déployer sont renforcées.</p> <p>Indicateur : Nombre de modules spécifiques couverts par les formations organisées. base : 0 ; cible : 5</p>	<p>285</p> <p>285</p> <p>PNUD</p>
Frais de gestion 8%	44
TOTAL :	600
- Japon	: 600 000

Plan de travail annuel 2014-2015

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	Source de Financement	BUDGET PREVU	
		T3	T4	T1	T2			Code Budgétaire et Description	Montant \$ US
<p>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés</p> <p>Produit 1 : Les capacités logistiques du Centre d'Entraînement aux Opérations de maintien de la paix sont renforcées.</p> <p>Indicateur 1 : Nombre de bus acquis ; base 0 ; cible : 2 bus de 70 places</p>	Acquérir des équipements 2 bus de 70 places et kits de pièces de rechange					Japon	72200- Fournitures & Equipements	270556	
<p>Produit 2 : Les compétences techniques des troupes à déployer sont renforcées.</p> <p>Indicateur : Nombre de modules spécifiques couverts par les formations organisées. base : 0 ; cible : 5</p>	Organiser 2 sessions de formations sur la protection des civils en OMP				MDAC/PNUD	Japon	75700- Restauration des stagiaires	3 350	
							72220- Fournitures diverses	9 200	
							71300- Experts formateurs	1 800	
							71600- Voyage (déplacement des stagiaires et formateurs)	8260	
							22 270	22 270	
							75700- Restauration des stagiaires	3 350	
							72220- Fournitures diverses	8 960	
							71300- Experts formateurs	1800	
							71600- Voyage (déplacement des stagiaires et formateurs)	8160	

Organiser 2 sessions de formations sur la menace des engins explosifs improvisés (EEI)	MDAC/PNUD	Japon	75700- Restauration des stagiaires	79 945
			72220- Fournitures diverses	22 695
			71300- Experts formateurs	9 870
			71600- Voyage (déplacement des stagiaires et formateurs)	7 200
				40180
				79 845
			75700 Restauration des stagiaires	22 695
			72220- Fournitures diverses	9 870
			71300- Experts formateurs	7 200
			71600- Voyage (déplacement des stagiaires et formateurs)	40 080
			80 330	
Organiser 2 sessions de formations sur la connaissance des mines et engins non explosés (UXO)	MDAC/PNUD	Japon	75700- Restauration des stagiaires	17 340
			72220- Fournitures diverses	9 635
			71300- Experts formateurs	14 400
			71600- Voyage (déplacement des stagiaires et formateurs)	38 955
				555 556
				44 444
			600 000	
Total Produits				
Frais de gestion du projet - GMS (8%)				
TOTAL				

